



# PRÉFET D'ILLE- ET-VILAINE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 20/06/2024

### ALERTE MÉTÉO

**Le département d'Ille-et-Vilaine placé en alerte ORANGE pour risque d'orages et pluie-inondation et en vigilance JAUNE pour crues**

**Compte tenu des conditions météorologiques, Météo-France a placé le département d'Ille-et-Vilaine en alerte orange pour risque d'orages et pluie-inondation à compter de 15h et en vigilance jaune pour risque de crue, ce jeudi 20 juin.**

#### Prévisions météorologiques

Ce jeudi, en cours d'après-midi, une dégradation orageuse est attendue sur le département d'Ille-et-Vilaine, avec des cumuls de précipitations pouvant être localement très marqués. Les fortes précipitations orageuses donneront des cumuls entre 30 et 50 millimètres avec localement 80 mm et potentiellement des pointes approchant les 100 mm très localement.

Le tronçon Vilaine-amont est placée en vigilance jaune pour risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.

#### Conséquences possibles :

##### **Orages**

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants notamment sur l'habitat léger et les installations provisoires. Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées. Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.

##### **Pluie-inondation**

- Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables.
- Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.
- Risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ».
- Des coupures d'électricité peuvent se produire.

##### **Crue**

- Des montées rapides des eaux et/ou des premiers débordements localisés sont possibles.
- Les conditions de circulation peuvent être rendues difficiles localement.
- Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.).
- Premiers débordements dans les vallées, débordements localisés.
- Coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées.
- L'activité agricole peut être perturbée.

#### Consignes de prudence :

- Limitez au maximum vos déplacements. Si vous devez prendre la route, préparez votre itinéraire, adaptez votre vitesse aux conditions météorologiques et respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Ne vous engagez pas à pied ou en voiture, sur une route immergée, même partiellement.
- Prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne courez pas pour éviter la foudre
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.
- Éloignez-vous des rivages et cours d'eau.
- Évitez de pratiquer des activités nautiques.
- Évitez les promenades en forêts.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Abritez-vous dans un bâtiment en dur.
- Installez les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Suivez l'évolution de la situation météorologique sur le site de [Météo-France](#)

Suivez l'évolution sur le risque de crue sur le site [Vigicrues](#)

Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de [Bison Futé](#)

**Le préfet d'Ille-et-Vilaine appelle chacun à la vigilance et vous invite très fortement à vous tenir informés auprès des autorités.**

Le site de la préfecture d'Ille-et-Vilaine : [www.ille-et-vilaine.gouv.fr](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr)

Facebook : [@Préfet de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine](#)

X : [@bretagnegouv](#)

**Service du cabinet**  
**Pôle communication interministérielle**

Tél : 02 21 86 20 71  
Mél : [pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr)

**Astreinte communication interministérielle**  
*En semaine à partir de 18 h et le week-end*

Tél : 06 79 78 73 41  
Mél : [pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr)